

Madame, Monsieur

Vous avez sûrement remarqué la présence de quelques chevaux dans le centre du village près du sentier pédestre. Cet espace communal inoccupé en matière d'urbanisme en raison de sa nature a été mis à disposition de propriétaires d'animaux. Cette initiative a été saluée par de nombreux habitants pour le charme créé sur le chemin de l'école ou sur le lieu de promenade.

Malheureusement, à peine ont-ils commencé à brouter l'herbe que certaines personnes se sont précipitées sur les réseaux sociaux, ont envoyé des lettres anonymes au maire ou placé des billets menaçants sur les piquets de la clôture. Et certains ont fini par faire une dénonciation à la DDETSPP des Vosges (direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations).

Je suis atterré, navré de cette situation désagréable provoquée par une poignée de personnes qui ne vivent qu'à travers ce besoin d'envenimer les relations, de critiquer les initiatives sans prendre la peine de venir se renseigner, s'expliquer...et de comprendre...

Des inspecteurs se sont rendus sur place sans prévenir ni la mairie, ni les propriétaires des chevaux et ont rédigé un rapport très détaillé. Je viens d'en prendre connaissance et avec leur accord, je vous communique leurs remarques :

- Les 4 équidés étaient identifiés et enregistrés à l'IFCE.
- Les 4 animaux n'étaient ni maigres, ni déshydratés.
- Un dispositif d'abreuvement avec de l'eau en quantité et qualité suffisantes était présent dans le parc et un point d'eau naturel.
- Les animaux n'étaient pas sales, l'ensemble du parc était propre et bien entretenu.
- Les équidés ne disposaient pas d'abri naturel ou artificiel.
- Les animaux ne paraissaient pas malades ou blessés.
- Les animaux n'étaient pas entravés et pouvaient se mouvoir librement, ils pouvaient interagir directement entre eux.
- Ils ne présentaient pas de comportements de fuite ou d'agressivité, ils n'étaient pas prostrés...

Tous ces points démontrent qu'aucune suspicion de maltraitance n'est constatée.

Une bonne conformité en tout point avec une remarque classée mineure sur la nécessité d'envisager un éventuel abri naturel ou artificiel, chose qui avait déjà été discutée et envisagée avec la propriétaire.

Oreste TIMOTEO
Maire de Jeuxy